

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 7 octobre 2024

Date de l'annonce publique : 27/09/2024

Date de la convocation des conseillers : 27/09/2024

Mode de participation

Présences	11	Jungen, Tom (bourgmestre) - Ballmann, Bettina (échevine) - Lourenço, Angelo (échevin) - Brix, Nadine (conseillère) - Carrelli, Sandra (conseillère) - Damy, Yves (conseiller) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Reding, Edy (conseiller) - Strecker, Erny (conseiller) - Thiry, Olivier (secrétaire communal ff).
Visioconférence	0	Néant.
Procuration	0	Néant.
Absences	2	Excusés : Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller). Non excusés : Néant.
Référence	CC.2024-10-07 - 2.11 - 2	
Point de l'ordre du jour	2.11 - 2	
Objet	Commissions consultatives communales - Remplacements	

Le conseil communal,

Considérant que suite à la défection de trois membres dans la commission consultative du vivre-ensemble interculturel le collège échevinal propose d'effectuer les remplacements suivants :

- Remplacement de Monsieur Diogo Mariz de Freitas par Monsieur Patrick Dusautier (non-résident et travaillant sur le territoire de la commune auprès de la société Agrandir) ;
- Remplacement de Madame Zina Menhal par Madame Denise Akpinar (non-résident et travaillant sur le territoire de la commune auprès de la société LGL transport) ;
- Remplacement de Monsieur Louis Sidot par Monsieur Daniel Silva (non-résident et travaillant sur le territoire de la commune auprès de CIGL Roeserbann & Weiler-la-Tour) ;

Considérant que l'article 9 de la loi du 23 août 2023 relative au vivre ensemble interculturel spécifie que le conseil communal institue au plus tard six mois après les élections communales une commission consultative ayant dans ses attributions le vivre-ensemble interculturel de toutes les personnes résidant et travaillant sur le territoire de la commune ;

Vu la proposition du collège échevinal ;

Vu la loi du 23 août 2023 relative au vivre ensemble interculturel ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

S'agissant d'une nomination au sens de l'article 32 de la loi communale, mais qui n'est pas visée par l'article 19 alinéa 3 de la même loi, il est délibéré en séance publique en ayant recours au scrutin secret ;

Procède par vote secret à la nomination sous rubrique.

Il résulte du procès-verbal du scrutin secret que :

DUSAUTIER Patrick	a obtenu	onze voix sur onze (11/11)
APKINAR Denise	a obtenu	onze voix sur onze (11/11)
SILVA Daniel	a obtenu	onze voix sur onze (11/11)

- Monsieur Patrick Dusautier, salarié de la société Agrandir à Berchem, est nommé membre de la commission du vivre-ensemble interculturel, et remplace Monsieur Diogo Mariz de Freitas.
- Madame Denise Akpinar, salariée de la société LGL transport à Roeser, est nommée membre de la commission du vivre-ensemble interculturel, et remplace Madame Zina Menhal.

Commune de Roeser

Extrait du registre aux délibérations du conseil communal

Séance publique du 7 octobre 2024

Référence

CC.2024-10-07 - 2.11 - 2

Point

2.11 - 2

Objet

Commissions consultatives communales - Remplacements



- Monsieur Daniel Silva, salarié de CIGL Roeserbann & Weiler-la-Tour à Roeser, est nommé membre de la commission du vivre-ensemble interculturel, et remplace Monsieur Louis Sidot.



En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le jeudi 17 octobre 2024


Le bourgmestre,


Le secrétaire communal ff,